

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles, le 07 Jul 2006

Rue A. Lavallée, 1

02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Gérard BOUILLOT
Secrétaire général
Fédération ens. prom. sociale catholique
Secrétariat Général Ens. Catholique
avenue E.Mounier 100
1200 BRUXELLES

Ref.: RR / Dossier pédagogique 4003

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Section : ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Code Référence : 955120S20S2

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
4003 S	ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)	955120S20S2	ESS	
4003 U 1	FORMATION RELATIONNELLE, SOCIALE ET EDUCATION A LA SANTE POUR LES PROFESSIONNELS PARTICIPANT A L'AMBIORATION DU BIEN-ETRE DES PERSONNES	955112U21S2	ESST	901
4003 U 2	TECHNIQUES ET PRATIQUES ESTHETIQUES COMPLEMENTAIRES	832108U21S2	ESST	805
4003 U 3	STAGE : ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)	955122U21S2	ESST	901
4003 U 4	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)	955120U22S2	ESSQ	901

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

f. O. La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann

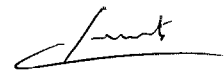

Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Régine Renard ou Carine Cacheux (02/690.87.08 ou 02/690.87.11)

Objet : Copie interne de l'accusé de réception

----- Dossier reçu à l'administration le 2006-06-13 - Ouverture au plus tôt le 2006-07-10
Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle						Clas	
		Périodes :	Total	Base	Auton.	Pres.el	Encadr.	
4003 S	ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)		500	234	56	210	40	ESS
Remarque: SI CONCIL:OUVERTURE AU PLUS TOT 05/09/06								
Code : 9551.20 52052								
Orientation :								
Domaine de formation : 901								
4003 U 1	FORMATION RELATIONNELLE, SOCIALE ET EDUCATION A LA SANTE POUR LES PROFESSIONNELS PARTICIPANT A L'AMELIORATION DU BIEN-ETRE DES PERSONNES		216	174	42	0	0	ESST
Remarque: SI CONCIL:OUVERTURE AU PLUS TOT 05/09/06								
Code : 9551.12 U 2152								
Orientation : relation d'aide								
Domaine de formation : 801								
4003 U 2	TECHNIQUES ET PRATIQUES ESTHETIQUES COMPLEMENTAIRES		74	60	14	0	0	ESST
Remarque: SI CONCIL:OUVERTURE AU PLUS TOT 05/09/06								
Code : 832108 U 2152								
Orientation :								
Domaine de formation : 805								
4003 U 3	STAGE : ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)		200	0	0	200	30	ESST
Remarque: SI CONCIL:OUVERTURE AU PLUS TOT 05/09/06								
Code : 9551.22 U 2152								
Orientation :								
Domaine de formation : 805 901								
4003 U 4	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)		10	0	0	10	10	ESSQ
Remarque: SI CONCIL:OUVERTURE AU PLUS TOT 05/09/06								
Code : 9551.20 U 2252								
Orientation :								
Domaine de formation : 805 901								


Nicole Schets
Directrice

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :
----- 16 JUN 2006
DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : . . . / . . . / . . . RETOUR DE L'INSPECTION : . . . / . . . / . . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : . . . / . . . / . . . INSPECTEUR : . . . / . . . / . . .

ENVOI INSPECTEUR : . . . / . . . / . . . RETOUR SOUHAITE : . . . / . . . / . . . EFFECTIF : . . . / . . . / . . .

RENOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : . . . / . . . / . . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . . / . . . / . . . RETOUR LE : . . . / . . . / . . .

RENOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : . . . / . . . / . . .

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 ter****DOSSIER PEDAGOGIQUE****SECTION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal

- (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Gérard Bouillot**Date et signature (2) : **13 juin 2006**

2. Intitulé de la section : (2)**ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)**

CODE (3)

95 51 20 520 52

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Classement de la section :

- (1) Enseignement secondaire du degré : (1) inférieur
 (1) Enseignement supérieur de type court

- (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat d'esthéticien(ne) social(e) spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration

Code de la section : (3) 95512052052

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u> (2)	<u>Classement des U.F.</u> (2) (5)	<u>Code des U.F.</u> (6)	<u>Code du domaine de formation</u> (4)	<u>Unités déterminantes</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes	ESST	95511202152	901	X	216
Techniques et pratiques esthétiques complémentaires	ESST	83210802152	805	X	74
Stage : Esthéticien(ne) social(e)	ESST	95512202152	805 901	X	200
Epreuve intégrée de la section : Esthéticien(ne) social(e)	ESSQ	95512002252	805 901		10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	500
B) nombre de périodes professeur (2)	330

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de page(s) (2)

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

.....

.....

.....

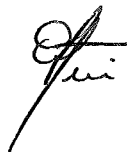
b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 JUL. 2006

Date :

Signature : J. LEONARD
Administrateur pédagogique


(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESISQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

D 8 TER : au 01.03.98

FINALITES DE LA SECTION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'esthéticien(ne) de développer des compétences techniques, sociales et relationnelles complémentaires dans l'exercice de sa profession dans des milieux tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues, ..., en vue de mieux satisfaire les besoins de ces institutions et en tenant compte des spécificités de ces institutions.

Cette section vise plus particulièrement à permettre à l'esthéticien(ne) de proposer des soins esthétiques en adéquation avec l'état des bénéficiaires en vue d'améliorer leur bien-être, et qui privilégient la relation avec ces personnes.

MODALITES DE CAPITALISATION

<p>Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes</p> <p>216 périodes</p>	<p>Techniques et pratiques esthétiques complémentaires</p> <p>74 périodes</p>	<p>Stage : Esthéticien(ne) social(e)</p> <p>200 périodes</p>
---	---	--

<p>Epreuve intégrée de la section : Esthéticien(ne) social(e)</p> <p>10 périodes</p>
--

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

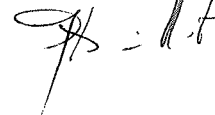
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : **13 juin 2006**



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION RELATIONNELLE, SOCIALE ET EDUCATION A LA SANTE POUR LES PROFESSIONNELS PARTICIPANT A L'AMELIORATION DU BIEN-ETRE DES PERSONNES

CODE DE L'U.F. (3) 9551 12 U 21 S2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 901
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) qualification
 - (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	9551120252	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	901
--------------------	------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Psychologie, relations humaines et communication	CT	B	80
Organisation socioprofessionnelle	CT	B	30
Déontologie et éthique	CT	B	20
Biologie orientée, hygiène et éducation à la santé	CT	B	44
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	42
		Total des périodes	216

v

12. Réserve au Service d'inspection :

 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :


 b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 JUL. 2006

Date :

 Signature : 

 J. LEONARD
Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, professionnel des milieux du bien-être⁽¹⁾ d'acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux en vue d'intervenir dans différents milieux professionnels tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues,...

Elle vise notamment à permettre à l'étudiant dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire et dans les limites de ses compétences professionnelles :

- de prendre en compte les besoins relationnels et psychologiques des personnes recourant à ses services ;
- de communiquer avec les différents intervenants ;
- d'appréhender ces milieux professionnels, notamment en matière de législation et de règles de fonctionnement ;
- de mener une réflexion éthique et de discerner l'étendue et les limites de ses attributions dans le respect des règles déontologiques des milieux concernés ;
- d'acquérir des notions en biologie, hygiène et éducation à la santé.

(1) Par « métiers du bien-être », on entend les métiers qui visent à améliorer le bien-être des personnes, tels que coiffeur, esthéticien, pédicure, ...

Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

A la lecture d'un texte (de 3 à 5 pages) relatif au champ d'activités des métiers du bien-être,

- faire une synthèse du texte ;
- analyser des actes techniques et pratiques en lien avec sa spécialité ou son expérience professionnelle ;
- émettre un commentaire personnel.

Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de qualification de « Esthéticien(ne) » de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice ou de promotion sociale

Certificat de qualification de « Coiffeur(euse) » de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice ou de promotion sociale

Certificat de qualification de « Pédicurie-podologie » de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice

Certificat de pédicurie médicale spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS

En lien avec des situations professionnelles dans différents milieux tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues, ... où il sera amené à travailler, l'étudiant sera capable :

en « Psychologie, Relations humaines et communication »

à partir de mises en situation, dans la perspective d'adapter ses comportements professionnels et de dégager des interventions appropriées au public visé :

- de tenir compte des besoins psychologiques des bénéficiaires à partir de notions de psychologie du développement, de construction de l'identité et de l'image de soi ;
- de repérer des comportements engendrés par la maladie, la souffrance, la perte d'autonomie, la marginalisation, le placement, l'incarcération, l'approche de la mort et le deuil, ... ;
- de développer des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- de définir les caractéristiques d'une relation d'aide en identifiant ses propres mécanismes de communication ;
- de distinguer la communication verbale et non-verbale et de prendre conscience des aspects relationnels (« senti-vécu ») de certaines situations spécifiques à leur profession (par exemple, le toucher, le dialogue corporel, ...) ;
- d'explorer son propre cadre de référence et de repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre d'une relation et de la communication ;
- de différencier ses références de celles du bénéficiaire ;
- de se situer dans la relation à l'autre ;
- de distinguer observation et interprétation et de transmettre ses observations à d'autres intervenants (famille, équipe de travail, institution...).

en « Organisation socioprofessionnelle »

- de situer la place et le rôle des différents cadres institutionnels ;
- de décrire l'organisation et le fonctionnement des différentes institutions ;
- de situer son travail dans le cadre du projet de l'institution ;
- d'utiliser différentes terminologies en usage dans les institutions (abréviations, termes techniques, etc.) ;

Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes

- de décrire et d'expliciter les principes de base de la législation en vigueur dans l'exercice de sa profession (statut, responsabilité civile, sécurité sociale,...) ;

en « Déontologie et Ethique »

- d'énoncer les notions théoriques de base de la déontologie professionnelle et de les utiliser dans des mises en situation, notamment le respect du secret professionnel, du devoir de discrétion, et le respect des limites de sa profession ;
- de réfléchir à la dimension éthique de sa pratique professionnelle dans les milieux concernés ;

en « Biologie orientée, hygiène et éducation à la santé »

à partir des notions de base du fonctionnement des différents systèmes du corps humain, dans la perspective de dégager des interventions appropriées au public visé :

- d'identifier des troubles courants de la santé et des pathologies fréquemment rencontrés dans ces milieux ;
- d'établir le lien entre d'une part des effets secondaires de traitements médicaux sur le physique des bénéficiaires et d'autre part la dégradation de l'image de soi qui en résulte ;
- de mettre en évidence l'influence du fonctionnement/dysfonctionnement de ces systèmes sur la pratique des métiers du bien-être et vice-versa ;
- de décrire et d'expliciter les règles d'hygiène et de sécurité appropriés ;
- d'utiliser la terminologie en usage dans le milieu hospitalier ;
- d'identifier les principes de base de l'éducation à la santé : alimentation, hygiène de vie,

Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'une situation donnée visant l'amélioration du bien-être des personnes, l'étudiant sera capable :

- de décrire l'organisation et le fonctionnement du milieu de travail en tenant compte d'éléments de la législation en vigueur ;
- de situer son rôle professionnel en fonction d'autres intervenants et des besoins du bénéficiaire ;
- d'identifier et d'expliquer des attitudes ou des comportements de la personne qui, face à sa situation (maladie, perte d'autonomie, marginalisation,...) recourt à ses services ;
- de proposer une intervention visant à améliorer la relation avec la personne et son bien-être et de justifier cette intervention en référence à des notions de psychologie, relations humaines, communication, déontologie et santé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la finesse d'observation de la situation;
- la pertinence de la proposition d'intervention ;
- l'apport d'un élément de réflexion éthique ;
- l'utilisation adéquate de la terminologie du milieu professionnel.

Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Pour le cours de « Psychologie, Relations humaines et communication », le chargé de cours sera un enseignant.

Pour les autres cours, le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

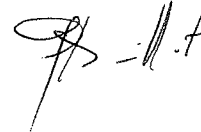
S-4003/2

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal

- (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**Date et signature (2) : **13 juin 2006**

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

TECHNIQUES ET PRATIQUES ESTHETIQUES COMPLEMENTAIRES

.....

.....

CODE DE L'U.F. (3) **83210809152**CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) **805****3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 du degré :
 (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) transition
 (1) inférieur
- (1) qualification
 (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :**

Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4..... de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 8321 08 U 21521	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 805
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Techniques esthétiques	CT	B	12
Pratiques esthétiques	PP	L	48
2. Part d'autonomie		P	14
		Total des périodes	74

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 JUL. 2008

Date :

Signature :

J. LEONARD
Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'esthéticien(ne) d'adapter ses savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux en matière de techniques et de pratiques esthétiques en vue d'intervenir dans différents milieux professionnels tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues,...

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- ◆ A la lecture d'un texte (de 3 à 5 pages) relatif au champ d'activités d'un(e) esthéticien(ne),
 - faire une synthèse du texte ;
 - analyser des actes techniques et pratiques en lien avec sa spécialité ou son expérience professionnelle ;
 - émettre un commentaire personnel ;

- ◆ Réaliser un soin esthétique en utilisant les produits et le matériel adéquat.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Certificat de qualification de « Esthéticien(ne) » de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice ou de promotion sociale

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Pratiques esthétiques », il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 12 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

- ◆ *En lien avec des situations professionnelles dans différents milieux tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues, ... où il sera amené à travailler,*
- ◆ *en fonction des troubles ou des pathologies rencontrées et des indications sur l'état du bénéficiaire et/ou son environnement,*
- ◆ *dans le cadre des compétences d'une esthéticienne sociale et en s'y limitant,*

l'étudiant sera capable :

en « Techniques esthétiques »

- de concevoir un soin esthétique adapté et de planifier son travail ;
- d'expliquer des techniques spécifiques :
 - drainage lymphatique,
 - camouflage,
 - dermopigmentation,
 - épilation définitive,
 - modelage et soin de face,
 en identifiant les produits et le matériel appropriés ;
- d'identifier les produits hypoallergéniques et cosmétologiques ;
- de répertorier les soins esthétiques déconseillés ou interdits (contre-indications absolues et relatives).

en « Pratiques esthétiques »

en utilisant les produits et le matériel appropriés,
en respectant les règles d'hygiène et de sécurité,

- de réaliser :
 - des soins : visage, pieds et mains,
 - un drainage lymphatique,
 - des modelages : assis, de face, relaxant corps et visage, par digitopression,
 - des camouflages,
 - des maquillages : « bonne mine », correctif ;
- de réaliser :
 - un coup de peigne,
 - une pose de perruque ;
- de donner des conseils et des explications en matière de produits, de soins esthétiques, d'artifice, de maquillage, de « relooking », ... en adoptant un langage clair et approprié.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ de situations données visant l'amélioration du bien-être de personnes dans le cadre d'institutions telles que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues, ... l'étudiant sera capable :

- de sélectionner un soin esthétique adapté à l'état du bénéficiaire et/ou à la pathologie rencontrée ;
- de réaliser un soin esthétique en utilisant les produits et le matériel adéquat et en respectant les règles d'hygiène et de sécurité ;
- de justifier ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la rigueur dans la réalisation du soin esthétique,
- le degré de pertinence dans la justification de ses choix.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : **13 juin 2006**

Handwritten signature: G.B.

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

STAGE :

ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E).....

CODE DE L'U.F. (3) 955122 U21 S2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 901 905
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)
 8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	95 5122 U 21 521	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	805 901
--------------------	------------------	----------------------------------	---------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :**Code U**

11.1. Etudiant : (2) 200 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
		- par étudiant (1)	- par groupe d'étudiants (2)
(2) PP	(2) O	30	

v

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 JUL. 2006

Date :

Signature :



J. LEONARD
Administrateur pédagogique

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Stage : Esthéticien(ne) social(e)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'esthéticien(ne), au travers de stages dans au moins deux milieux professionnels différents tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues,...

- de se situer face aux réalités de la vie professionnelle en développant les savoirs, savoir-faire et savoir faire comportementaux adaptés à la fonction d'esthéticien(ne) social(e) ;
- de s'intégrer dans une équipe de travail pluridisciplinaire.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- ◆ A la lecture d'un texte (de 3 à 5 pages) relatif au champ d'activités d'un(e) esthéticien(ne),
 - faire une synthèse du texte ;
 - analyser des actes techniques et pratiques en lien avec sa spécialité ou son expérience professionnelle ;
 - émettre un commentaire personnel ;

- ◆ Réaliser un soin esthétique en utilisant les produits et le matériel adéquat.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Certificat de qualification de « Esthéticien(ne) » de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice ou de promotion sociale

Stage : Esthéticien(ne) social(e)

ANNEXE 4

PROGRAMME

Programme pour l'étudiant

- ◆ *Au travers de stages dans au moins deux milieux professionnels tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues, ...*
- ◆ *dans le souci du bien-être de la personne,*

l'étudiant sera capable :

- de respecter le contenu du contrat de stage ;
- d'observer et d'expliquer certaines situations rencontrées ;
- de déterminer les modalités pratiques des soins esthétiques proposés (contacts avec les bénéficiaires, rendez-vous, mise en place du matériel, choix des produits) ;
- de mettre en œuvre ses acquis théoriques et pratiques en matière de soins esthétiques dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- de donner des conseils, des explications en matière de produits, de soins esthétiques, d'artifice, de maquillage ;
- de s'adapter aux exigences du métier en respectant les règles en vigueur dans les différents services ou institutions (horaire, rythme de travail, limites de sa fonction, hygiène et sécurité, etc.) ;
- de développer une capacité relationnelle et des attitudes qui favorisent la communication avec les bénéficiaires, l'entourage et les interlocuteurs professionnels ;
- de respecter la déontologie du métier, en particulier le secret professionnel, le devoir de discrétion ;
- d'élaborer un rapport de stage et de préparer son évaluation personnelle et globale avec l'aide du chargé de cours.

Stage : Esthéticien(ne) social(e)

Programme pour le chargé de cours

Le chargé de cours devra :

- aider l'étudiant à négocier un contrat de stage et participer à l'élaboration du contrat de stage ;
- gérer le suivi du stage ;
- superviser l'étudiant :
 - en l'aidant à évaluer son travail par rapport aux objectifs du stage ;
 - en améliorant sa compréhension du milieu professionnel, des relations entre les différents intervenants et des attitudes des bénéficiaires ;
 - en favorisant l'acquisition de comportements adéquats ;
- évaluer les savoir-faire et savoir-faire comportementaux de l'étudiant dans les activités de stage.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au travers de stages dans au moins deux milieux professionnels différents tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues,...

- de se situer dans une équipe de travail pluridisciplinaire ;
- d'établir une relation d'aide en tenant compte de l'état physique ou psychologique du bénéficiaire et/ou de ses attentes ;
- d'organiser et de réaliser des soins esthétiques en fonction de l'état du bénéficiaire et /ou de ses attentes, dans le respect des règles de base d'hygiène et de sécurité, ainsi que dans le respect de la déontologie et dans les limites de ses compétences ;
- de présenter dans un rapport écrit des activités effectuées et l'évolution des stages réalisés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité de la relation établie avec les bénéficiaires et l'environnement professionnel ;
- le degré de pertinence des soins esthétiques proposés.

Stage : Esthéticien(ne) social(e)

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

S-4003/4

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
EPREUVE INTEGREE**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : **13 juin 2006**

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)

CODE DE L'U.F. (3) 95512009252	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 805 901
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) qualification
- (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page(s) (2)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° **4** de 1 page(s) (2)

8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 958120 U2252	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 805 901
---------------------------------	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
Code U

11.1. Etudiant : (2) 10 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant	- par groupe d'étudiants
	(2)	(2)	(1)	(2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	PP	○		5
Epreuve intégrée de la section	PP	○		5

Total des périodes : 10

v

 Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

 b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 JUL. 2006

Date :

Signature :



 J. LEONARD
 Administrateur pédagogique

- (1) Biffer la mention inutile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de faire la preuve qu'il a intégré des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux indispensables à l'exercice de la profession d'esthéticien(ne) social(e).

Epreuve intégrée de la section : Esthéticien(ne) social(e)

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME

Programme de l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- *à partir d'une situation concrète qu'un(e) esthéticien(ne) social(e) pourrait rencontrer dans une institution telle que hôpital, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centre d'accueil de jour, résidence-service, service d'aide et de soins aux personnes, maison de quartier, espace « bien-être », milieu carcéral, association de protection des femmes battues, ..., choisie par lui et avalisée par le chargé de cours,*
- *au travers d'un travail écrit ayant pour objet l'amélioration du bien-être d'une personne dans le cadre des compétences d'un(e) esthéticien(ne) social(e),*
- de relever, dans l'état du bénéficiaire et dans son environnement, les éléments pertinents en relation avec son intervention : description de la personne (trouble, pathologie, ...), description de l'institution, ... ;
- de décrire les attitudes et/ou comportements à adopter pour favoriser la relation avec le bénéficiaire ;
- de proposer un soin esthétique adapté à son état et d'en évaluer l'impact sur son bien-être ;
- de définir son rôle et les limites de son intervention ;
- de préparer un exposé oral basé sur le travail écrit réalisé.

Programme pour le chargé de cours

Le chargé de cours devra :

- évaluer et avaliser le projet de travail de l'étudiant ;
- préciser les critères d'évaluation à l'étudiant ;
- conseiller et guider l'étudiant dans la préparation de son travail écrit et de sa présentation orale ;
- susciter chez l'étudiant la réflexion critique et la mise en place de liens entre la situation analysée et des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux propres à la profession d'esthéticien(ne) social(e).

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au travers d'un travail écrit ayant pour objet l'amélioration du bien-être d'une personne dans le cadre d'une institution telle que hôpital, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centre d'accueil de jour, résidence-service, service d'aide et de soins aux personnes, maison de quartier, espace « bien-être », milieu carcéral, association de protection des femmes battues, ...

- de décrire le bénéficiaire et son environnement en relevant les éléments pertinents en relation avec son intervention ;
- de décrire les attitudes et/ou comportements à adopter pour favoriser la relation avec le bénéficiaire ;
- de proposer un soin esthétique adapté à l'état de la personne et d'en évaluer l'impact sur son bien-être ;
- de définir son rôle et les limites de son intervention ;
- de justifier oralement ses choix sur les divers aspects de son intervention.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la clarté, la précision et la justesse de sa présentation écrite et orale,
- le degré de pertinence de ses propositions.

Epreuve intégrée de la section : Esthéticien(ne) social(e)

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt SeG

ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code régime provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.
955120S20S2		Esthéticien(ne) social(e)	955120S20S1		Formation complémentaire technique et sociale pour esthéticiens(nes)			Néant		
			945100S20S1		Formation relationnelle et sociale pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes					
955112U21S2	901	Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes	955121U21S1	901	Eléments de relations humaines et de communication pour esthéticiens(nes)			Néant		
			035011U21S1	001	Initiation à l'organisation socioprofessionnelle de l'esthéticien(ne)			Néant		
			945101U21S1	901	Initiation à l'organisation socioprofessionnelle pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes			Néant		
832108U21S2	805	Techniques et pratiques esthétiques complémentaires	832108U21S1	805	Techniques esthétiques complémentaires à la formation d'esthéticiens(nes) et mise en pratique			Néant		

S E C T I O N U F

(1) l'un ou l'autre selon le cas

955122U21S2	901	Stage : Esthéticien(ne) social(e)	955122U21S1	901	Stage: Formation complémentaire technique et sociale pour esthéticiens(nes)				Néant	
			945102U21S1	901	Stage: Formation relationnelle et sociale pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes				Néant	
955120U22S2	901	Epreuve intégrée de la section : Esthéticien(ne) social(e)	955120U22S1	901	Epreuve intégrée: Formation complémentaire technique et sociale pour esthéticiens(nes)				Néant	

(1) l'un ou l'autre selon le cas